

en cas d'urgence ou de guerre. La couverture s'applique à la personne contractante et aux personnes qui sont à sa charge. (Vous pouvez lire l'annonce de Telfer International Consultants pour plus d'information.)

Certains ennuis d'un autre ordre peuvent vous causer énormément de difficultés à l'étranger : perte de bagages, vol de sac à main ou de portefeuille, annulation de vol, etc. Pensez à prendre une assurance voyage pour vous indemniser dans de tels cas.

Vous voyagez en voiture?

N'oubliez pas que chaque pays a son propre code de la route. Vous aurez peut-être besoin d'un permis de conduire international ou d'une assurance complémentaire. Avant de prendre le volant, ne manquez pas de vous mettre au courant du code de la route du pays. Dans certains pays, en cas d'accident, le conducteur du véhicule est détenu et interrogé par la police même s'il n'y a eu qu'un accrochage mineur.

Pour conduire au Mexique et en Amérique centrale, il vous faudra une assurance-automobile qui vous couvre dans chaque pays que vous visitez; vous pouvez normalement acheter cette assurance à la frontière. Pour connaître les exigences

relatives à la conduite aux États-Unis ou au Mexique, consultez nos brochures *En route pour les États-Unis et México : ¿Qué pasa?*.

Les questions d'argent

Le dollar canadien et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas toujours acceptés. Avant de quitter le Canada, renseignez-vous auprès d'une banque ou d'un bureau de change pour savoir quelle est la devise qui convient le mieux. Il est également fort utile d'avoir sous la main dès votre arrivée un peu d'argent du pays — sauf, bien entendu, si l'importation de la devise locale constitue un délit. Pour en savoir plus sur la réglementation des changes, adressez-vous à l'ambassade ou au consulat du pays que vous avez l'intention de visiter ou encore auprès de votre agent de voyages. Les chèques de voyage, comme ceux émis par American Express, dans la devise du pays ou en dollars américains sont souvent l'option la plus sûre et la plus pratique. Pour vérifier si les chèques de voyage sont acceptés dans le pays où vous comptez vous rendre, appelez American Express, au 1 800 221-7282.

Ne comptez pas exclusivement sur vos cartes bancaires ou de crédit. Elles ne sont pas nécessairement acceptées à l'étranger.

Conseils de voyage offerts par American Express

- Achetez des Chèques de Voyage American Express™. Ils sont acceptés dans le monde entier et ils peuvent être remplacés, contrairement à l'argent comptant.
- Signez sans tarder tous vos Chèques de Voyage. Vous les contresignez seulement au moment de les utiliser.
- Pensez aux Chèques pour deux^{MC}, offerts en dollars américains, si vous voyagez accompagné. Les deux voyageurs peuvent les utiliser à leur guise, mais une seule signature suffit au moment d'un achat.
- Répartissez vos Chèques de Voyage et vos espèces pour diminuer le risque de tout perdre d'un seul coup.
- Vérifiez l'effet du taux de change sur vos ressources.
- Informez-vous avant de partir des frais de retrait aux guichets automatiques.
- Mettez en lieu sûr les cartes de crédit dont vous ne vous servirez pas à l'étranger.
- Conservez vos reçus pour faire le suivi de vos achats.

MD : utilisée par Amex Canada Inc. en vertu d'une licence accordée par American Express Company.

Votre situation fiscale au Canada

Si vous voyagez ou résidez à l'étranger tout en gardant des liens de résidence avec le Canada, vous êtes normalement considéré comme un résident de fait aux fins de l'impôt canadien. Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu, et vous devriez vous renseigner auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avant votre départ afin d'éviter toute surprise désagréable. Vous trouverez d'excellents renseignements à ce sujet dans la brochure de l'ADRC intitulée *Résidents canadiens qui séjournent à l'étranger*.

Le Bureau international des services fiscaux de l'ADRC traite les déclarations d'impôt des résidents de fait, des non-résidents et des résidents réputés du Canada, notamment les Canadiens affectés à un poste à l'étranger. Le Bureau offre de l'aide par téléphone, par courrier et au guichet, et s'occupe aussi de tous les comptes de retenue des non-résidents.

Soyez en règle avec les douanes canadiennes

Avant de partir pour l'étranger avec des objets de valeur, vous pouvez vous prévaloir du service d'identification offert gratuitement dans tous les bureaux de l'Agence des douanes